

Lutter contre la ségrégation scolaire en Europe par l'éducation inclusive

Qu'est-ce que l'éducation inclusive ?

Un processus qui vise à prendre en compte et à satisfaire la diversité des besoins de tous – enfants, jeunes et adultes – par une participation accrue à l'apprentissage, à la vie culturelle et à la vie communautaire, et par une réduction du nombre de ceux qui sont exclus de l'éducation ou exclus au sein même de l'éducation (Principes directeurs pour l'inclusion dans l'éducation de l'UNESCO)

LES GRANDS PRINCIPES

- » Il appartient aux pouvoirs publics de veiller à ce qu'il n'existe aucune inégalité dans l'éducation, notamment par une réglementation et un suivi rigoureux
- » Le droit à l'éducation doit s'accompagner de la réalisation de droits dans le système éducatif (disponibilité, accessibilité, acceptabilité et adaptabilité)
- » Le droit à l'éducation doit être envisagé au sens large, au-delà de l'enseignement formel et obligatoire
- » Le choix de l'établissement scolaire doit être réglementé (par l'établissement de secteurs scolaires ; en réservant des places aux élèves ayant des besoins particuliers ; en facilitant l'accès aux établissements scolaires)
- » Tous les enfants sont capables d'apprendre (les ambitions en matière d'apprentissage doivent être élevées pour tous ; les besoins particuliers doivent être recensés pour adapter l'apprentissage à ces besoins)

Comment garantir une éducation inclusive ?

- » En adoptant une interdiction juridique complète de la discrimination dans le domaine de l'éducation
- » En mettant en œuvre une stratégie de déségrégation scolaire
- » En sensibilisant à l'éducation inclusive
- » En garantissant une éducation de qualité dans tous les établissements scolaires
- » En planifiant l'offre éducative dans une optique inclusive
- » En réglementant et en supervisant les inscriptions
- » En interdisant le recours à des tests comme outil de sélection
- » En évaluant de façon précoce les besoins des élèves
- » En répartissant équitablement les élèves appartenant à des groupes vulnérables
- » En définissant des secteurs scolaires favorisant la mixité sociale
- » En affectant les meilleurs enseignants dans les établissements les plus difficiles
- » En promouvant l'implication des parents dans le système scolaire

Quelle est la situation à l'heure actuelle ?

La ségrégation à l'école reste une réalité en Europe pour de nombreux enfants roms, enfants réfugiés et migrants, enfants handicapés et enfants en situation de pauvreté

CAUSES

- » Existence d'intérêts particuliers marqués (décideurs, établissements scolaires, parents) ainsi que de dispositions budgétaires inappropriées
- » Réglementation insatisfaisante de l'admission scolaire, les établissements scolaires disposant d'une marge de manœuvre importante pour choisir leurs élèves, y compris pour des motifs discriminatoires
- » Préjugés et rejet dont sont victimes certains groupes d'enfants
- » Cercle vicieux de la ségrégation à l'école et de l'enseignement de moindre qualité
- » Manque d'accès à l'éducation préscolaire
- » Financement restreint de l'éducation

CONSEQUENCES

- » Violation du droit à l'éducation de l'enfant
- » Probabilité réduite de voir tous les enfants acquérir des aptitudes essentielles à la vie en société en interaction avec d'autres enfants
- » Absence de diplôme reconnu
- » Perspectives d'emplois peu qualifiés et de bas salaires ; risque d'exclusion sociale à l'âge adulte
- » Diminution de la performance globale du système éducatif
- » Impact extrêmement négatif sur la cohésion sociale et la réconciliation des sociétés multiethniques qui s'efforcent de surmonter un passé violent
- » Coût économique immédiat et à long terme pour l'ensemble de la société